



Inaptitude et rupture contrat

Par **lili0106**, le **26/07/2013** à **19:55**

bonjour à tous,
je viens d'être déclaré inapte par la médecine du travail alors que je suis sous contrat dans le publique. mon contrat a été rompu mais je ne sais pas à quoi puis-je prétendre et si j'ai cotisé auprès d'une prévoyance vu que les fiches de payes sont incompréhensibles.
merci pour vos réponses.

Par **pepelle2**, le **28/07/2013** à **18:12**

Bonjour

Il faudrait quelques précisions pour pouvoir vous aider

- quel contrat avez vous eu ? cdd, vacation ? Combien de temps avez vous travaillé ?
- inaptitude professionnelle ou pas ?
- quelle administration ? Sur vos bulletins de salaire voyez vous apparaître une ligne " assédic " indiquant une cotisation de votre administration ?
- que faisiez vous avant ce contrat dans le public ? Travail dans le privé ? chômage ?

Par **lili0106**, le **05/08/2013** à **23:40**

Bonjour

un contrat CDD du 25/02/13 au 31/05/13 renouvelé jusqu'au 31/08/2013.

inaptitude signifié par la médecine du travail le 20/07/13; je travaillais dans un hôpital, sur mes fiches de salaire il y a bien "pôle emploi".

avant ce contrat j'ai travaillé 2 ans en CESU pour un particulier.
merci pour votre aide .

Par **pepelle2**, le **07/08/2013** à **01:18**

Rebonjour

Vous aurez droit au chômage et c'est normalement Pôle Emploi qui vous paiera puisque l'hôpital subrogeait au privé.